



Frédéric BROUD

fbroud@racine.eu
F. +33 (0)1 44 82 43 43
T. +33 (0)1 44 82 43 00
Barreau de Paris (1991)
Associé du cabinet
Racine depuis 2012
Managing Partner depuis
2020

DROIT SOCIAL

Frédéric Broud dispose d'une expérience de plus de 20 ans en droit social et intervient tant en conseil qu'en contentieux sur l'ensemble des problématiques de Droit Social pour le compte d'entreprises françaises et internationales de différents secteurs d'activités et notamment des télécommunications, de l'environnement ou encore des services.

Il exerce par ailleurs, avec le département Fiscal, une pratique reconnue de conseil aux dirigeants et aux managers. Il développe également, avec le département Restructuring, une pratique reconnue de conseil dans le domaine de la prévention et du traitement des entreprises en difficulté (sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire).

Il est également membre du comité exécutif de Racine depuis 2015 dont il est le Managing Partner depuis 2020.

DOMAINES D'INTERVENTION

- Restructurations d'entreprise (Réduction d'effectif, fermeture de site, réorganisations intragroupes en ce compris problématiques de l'épargne salariale, des statuts collectifs et individuels et de la recomposition des IRP)
- Gestion des conséquences sociales des procédures amiables et judiciaires de difficultés des entreprises (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire)
- Optimisation des systèmes de rémunération, rémunération collective et individuelle
- Gestion des statuts et des packages financiers du management dans le cadre des opérations de Private equity et dans les sociétés cotées
- Contentieux social (juridictions civiles, pénales et de sécurité sociale)
- Statut collectif/négociation collective/Relations avec les IRP

PARCOURS

- Associé co-fondateur du cabinet Toison Villey Broud (2000 – 2011)

FORMATION

- DESS de fiscalité appliquée (Université Paris V)
- Maîtrise de Droit des Affaires (Université Paris V)

LANGUES

Français / Anglais

AUTRES

- Intervenant au sein du DJCE de l'Université de Montpellier
- Intervenant aux universités de Panthéon Sorbonne et de Panthéon Assas
- Membre de l'EELA (European Employment Law Association)
- Intervenant dans des formations au MEDEF et à l'ARE
- Intervenant à l'AFDT

PUBLICATIONS

- « Applicabilité du dispositif de portabilité des garanties frais de santé et prévoyance aux salariés licenciés par une entreprise en liquidation judiciaire », E. Miahle, F. Broud, *La semaine juridique Social*, 2018, 1010
- « La mise en œuvre du dispositif de la portabilité des garanties de mutuelle et de prévoyance dans les entreprises en liquidation judiciaire : la Cour de cassation siffle-t-elle la fin du match ? », H. Bourbouloux, F. Broud, *Bull. Joly Entreprises en difficultés*, janvier-février 2018, p.48
- « Le droit de vote des salariés mis à disposition par une entreprise soumise au statut des industries électriques et gazières », E. Miahle, F. Broud, *La Semaine Juridique Social* n° 47, 28 novembre 2017, 1383

- « La mise en œuvre du dispositif de la portabilité des garanties de mutuelle et de prévoyance dans les entreprises en liquidation judiciaire : un espoir est-il permis ? », E. Miahle, F. Broud, ODA n°372, 18 oct. 2017 p.8-9 ;
- « Contribution aux activités sociales et culturelles : assiette de calcul », La Semaine Juridique Social n° 23, 13 juin 2017, 1194
- « L'impossible mise en oeuvre du dispositif de la portabilité des garanties de mutuelle et de prévoyance dans les entreprises en liquidation judiciaire », H. Bourbouloux, F. Broud, Bull. Joly Entreprises en difficultés, mars-avril 2017, p.92
- « Contribution aux activités sociales et culturelles : assiette de calcul », L. Cunha, F. Broud, La Semaine Juridique Social n° 50, 20 décembre 2016, 1436
- « Nature des relations entre le salarié mis à disposition et l'entreprise utilisatrice », E. Miahle, F. Broud, La Semaine Juridique Social n° 21, 31 mai 2016, 1186
- « Détermination de l'assiette de calcul de la contribution patronale aux activités sociales et culturelles », La Semaine Juridique Social n° 23, 10 juin 2014, 1239
- « La validité des lettres de licenciement au sein des SAS », Et. F. Broud et S. Usunier, La semaine juridique Entreprises et affaires n°8, 25 février 2010, 1205